

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : DG

Objet : Direction générale - Prise d'acte de la composition des groupes politiques du Conseil communal

LE CONSEIL COMMUNAL,

Lequel renvoie particulièrement, en ses articles L1123-1 § 1er, L1122-34, L1123-1 § 2, L 1123-14 et L1122-6, à la notion de « *Groupe politique* » :

- L1123-1 § 1er : « *Le ou les conseiller(s) élu(s) sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de la liste.* » ;
- L1122-34 (commission communale) ;
- L1123-1 § 2 (pacte de majorité) ;
- L1123-14 (motion de méfiance) ;
- L1122-6 (remplacement en congé parental) ;

Attendu que, conformément à l'ordre décroissant de l'article L1122-15 - 2° de ce Code, Monsieur Daniel BACQUELAINE, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, préside la séance jusqu'à l'adoption du Pacte de majorité ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.03) prenant acte de la prestation de serment des Conseillers communaux élus ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.04) prenant acte du désistement :

- de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseillère communale de la liste UP! qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;
- de Monsieur Pascal PIEDBOEUF du mandat de Conseiller communal de la liste REVEIL CITOYEN qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.05) validant les pouvoirs :

- de Monsieur Arnaud LOMBARDO, Conseiller communal élu premier suppléant de la liste UP! à laquelle appartenait Madame Vincianne PIRARD le 13 octobre 2024 ;
- de Madame Corinne DOSSERAY, Conseillère communale élue première suppléante de la liste REVEIL CITOYEN à laquelle appartenait Monsieur Pascal PIEDBOEUF le 13 octobre 2024 ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.06) prenant acte de la prestation de serment de MM. Arnaud LOMBARDO et Corinne DOSSERAY, Conseillers communaux suppléants remplaçant respectivement Madame Vincianne PIRARD et Monsieur Pascal PIEDBOEUF s'étant désistés du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 :

Considérant, en l'absence de déclarations de regroupement, qu'il est opportun d'acter les groupes politiques du Conseil communal tels qu'ils résultent du scrutin du 13 octobre 2024 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

de la composition suivante des groupes politiques composant le Conseil communal :

<p style="text-align: center;">UP! 18 membres</p>

Monsieur BACQUELAINE Daniel
Monsieur VERLAINE Dominique
Madame THANS-DEBRUGE Anne
Monsieur RADERMECKER Laurent
Monsieur GRISARD de la ROCHETTE Didier
Madame VEYS Caroline
Monsieur JEUNEHOMME Alain
Madame TINTNER-LEBRUN Valérie
Madame CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise
Monsieur BRUNDSEAUX Olivier
Monsieur LHOEST Bruno
Monsieur DEGEN Charles
Monsieur MUSCH François
Madame DORBOLO Isabelle
Monsieur LALOUX Benoît
Monsieur GUSTIN Gilles
Madame STREEL Julie
Monsieur LOMBARDO Arnaud

<p style="text-align: center;">GENERATIONS CHAUDFONTAINE 5 membres</p>
--

Monsieur NOEL Axel
Madame DEMONTY Camille
Madame VENDY Noémie
Madame LATIN-GAASCHT Colette
Monsieur BAIBAI Jacques

REVEIL CITOYEN
2 membres

Monsieur GRONDAL Olivier
Madame DOSSERAY Corinne

PS
2 membres

Monsieur POLI Antoine
Madame COUNE Carole